

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^{er} soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 50 ^m »	7 h. 49 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 30 Octobre.

PRIME POPULAIRE

EN VENTE,

Au PROFIT du MONUMENT GAMBETTA,

Un beau dessin du Monument qui va être élevé, à Cahors, à la mémoire de L. GAMBETTA et dont l'exécution est confiée au célèbre statuaire M. FALGUIÈRES.

Ce dessin gravé à Paris et dû à l'habile architecte M. PAUL PUJOL, collaborateur du Maître, mesure 0^m 45 sur 0^m 32.

Prix : 60 centimes.

Pour le recevoir franco, adresser le montant au Comité du Monument, à la Mairie de Cahors.

On peut adresser des demandes collectives. — Les exemplaires demandés seront expédiés par retour du courrier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 octobre 1883.

M. Laroche-Joubert. — J'ai proposé une demande de mise en accusation du Ministre. Cette demande doit être renvoyée directement aux bureaux et non à la commission d'initiative. C'est aux bureaux que sont renvoyées les demandes de poursuites contre les députés, on ne saurait agir autrement quand il s'agit des ministres.

M. le président. — Cette demande ne peut être renvoyée aux bureaux, à moins qu'elle n'ait obtenu le bénéfice de la déclaration d'urgence.

M. Laroche-Joubert insiste.

M. le président. — La proposition ne peut être renvoyée qu'à la commission d'initiative, tant que l'urgence n'est pas déclarée.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de

LA LOI MUNICIPALE.

Les articles 89 à 99 sont adoptés.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(15)

L'IDOLE

« Je vous avertis qu'il est très-long à s'apercevoir qu'on se joue de lui ; mais quand le bandeau se déchire, alors c'est un hussard qui ne badine plus ! Ne vous méprenez pas sur son caractère : il a peu d'esprit, mais beaucoup d'honneur. Mon pauvre Hector, je peux bien vous donner cet avertissement. Vous êtes en train de vous méprendre sur tant de choses, et, par exemple, sur l'âme de votre fille. N'oubliez pas ce double sang qui l'a formée. Sa mère avait la douceur, vous n'avez que trop de fermeté. Elle tient de tous les deux. Surtout, n'ayez ni l'imprudence ni le malheur de trop découvrir, devant elle, certaines pensées égoïstes qui vous agitent... Avant tout, cette jeune âme est pure, et les anges sont quelquefois des juges sévères... Vous aviez toutes les chances d'être heureux, Hector, et vous les dispersez toutes... Ce n'aura pas été ma faute. Adieu. »

Robert d'Avrigné n'arriva pas à Kernovenoy dans la matinée du lendemain. Le baron Hector l'attendait, la fièvre aux mains et aux tempes. — Cependant, se disait-il, le marquis ne m'a point caché l'impatience de l'amiral.

Il parut bien que le capitaine était moins impatient que son père, le futur marié moins em-

pressé que le marieur. Vers deux heures, on signala une voiture gravissant la rampe qui conduisait à l'entrée du château ; elle était chargée des bagages du voyageur. Le domestique qui la conduisait apprit au maître de Kernovenoy que le capitaine Robert faisait en ce moment la route à cheval en compagnie d'un de ses amis qu'il avait rencontré à Vannes, et qu'il serait à Kernovenoy seulement vers la fin de l'après-midi.

Rien de plus vrai que cette rencontre. Le capitaine Robert sortait de l'hôtel de Verteilles ; il crut rêver en apercevant sur la place un de ses camarades de l'Ecole militaire, celui de tous justement qu'il avait le mieux aimé, parce que c'était celui qui avait à la fois l'esprit le plus posé et la bonté la plus sûre. C'était aussi celui qui possédait la tournure la plus mâle avec le plus beau visage, et toute l'Ecole avait regretté qu'à peine revêtu d'un grade il eût quitté l'armée à laquelle il aurait fait tant d'honneur.

Robert l'appela par son nom ; mais le cher camarade qu'il n'avait pas vu depuis cinq ou six ans, ne semblait nullement en humeur de l'apercevoir. Il était là, planté devant l'hôtel, regardant les fenêtres Louis XV avec une avidité singulière ; il fallait que ce fût un grand amateur du beau style. Le capitaine se vit obligé, pour attirer son attention, de le prendre par le bras.

— Maxence de Briey, dit-il... Ah ! tu ne savais point que j'étais à Vannes.

— Robert d'Avrigné... Non, je ne le savais pas. J'avoue que je ne pensais pas à toi.

Ils s'embrassèrent.

— Mais que viens-tu faire en Bretagne ?

— En Bretagne ?... La mort de mon père

préfet fasse savoir dans le délai d'un mois s'il agréé le garde champêtre nommé par le maire. L'amendement est adopté.

M. le rapporteur indique une proposition nouvelle limitant à deux mois la durée de la suspension qui peut être prononcée par le maire contre le garde-champêtre. L'article 102 ainsi modifié est adopté.

L'article 103 est adopté.

M. Lagrange combat l'article 104, qui confère au préfet du Rhône, dans certaines communes, les mêmes attributions que celles qu'exerce le préfet de police dans les communes suburbaines de la Seine.

M. le rapporteur : Il y a maintenant un maire à Lyon, comme dans toutes les autres communes, mais un certain nombre d'attributions de police ont été réservées au préfet, et il n'y a pas lieu de modifier cet état de choses.

M. Lagrange : Il est urgent de faire disparaître cette anomalie qui est en opposition avec les justes revendications des habitants.

L'article 104 est adopté par 261 voix contre 134.

M. Lagrange, le projet actuel réduit d'une manière sensible les attributions du maire de la ville de Lyon. Dans l'énumération de l'article 105 ne sont pas compris les pouvoirs du maire en matière d'inhumations, d'aliénés, de chiens errants, d'animaux nuisibles, d'inondations, de tramways, de logements insalubres. Sur tous ces points, le maire de Lyon est déstitué de ses attributions légitimes. Sur tous ces points, c'est le préfet qui est compétent.

L'orateur dépose un amendement dans le sens de ses observations.

M. le rapporteur demande le renvoi à la commission ; le renvoi est ordonné et l'article 106 est adopté.

L'article 107 est adopté.

M. Bernard (Doubs) demande des explications sur l'article 108, qui déclare les communes non responsables, quand la municipalité n'a pas la disposition de la police locale ni de la force armée.

M. le rapporteur : Il s'agit de villes comme Paris et Lyon, où la municipalité, ne disposant pas des moyens d'action, ne peut avoir la responsabilité des faits.

Les articles 108, 109 à 115 sont adoptés.

m'ayant forcé de donner ma démission de bonne heure...

— Pour veiller à ta fortune, Monsieur le millionnaire.

— Je tue le temps de mon mieux.

— Tu voyages. Bon ! Tu finiras bien par te fixer comme moi. Cela ne vaut rien d'être un oiseau de passage... Apprends que je vais me marier. Du moins on me le dit. Je me rends de ce pas à douze lieues d'ici, à Kernovenoy, pour être officiellement présenté à ma fiancée.

Maxence avait affreusement pâli.

— Ta fiancée ! répéta-t-il d'une voix sourde.

— Si, toutefois, Mademoiselle de Kernovenoy, ma cousine, daigne m'agréer. Entre nous, je crois qu'elle n'en a guère envie.

— Tu ne voudrais pas forcer un cœur ! s'écria Maxence. Tu ne voudrais pas recevoir ta femme de la volonté seulement d'un père et le rendre heureux malgré elle.

— Pour cela non, non. Tu as mis joliment le doigt sur la situation, mon cher. Il y a un père qui m'est devenu tout à coup favorable, je ne sais trop pourquoi...

— Je le sais, moi ! murmura Maxence.

— Quant à ma cousine, je ne la trouve pas... Oh ! là, pas du tout encourageante... mais j'y pense... j'ai ici deux chevaux... je vais en mettre un à ta disposition... Tu m'accompagneras sur la route, et, tout en trottant, nous causerons.

— Je le veux bien, dit M. de Briey... Oui, nous causerons !...

Voilà pourquoi le capitaine d'Avrigné ne parut à Kernovenoy qu'à la nuit tombante. Le baron Hector le reçut à l'entrée des jardins et le con-

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. Mathieu dépose un projet de crédit pour secourir les familles des marins de l'île de Croix morts pendant la tempête du 2 septembre.

L'urgence est déclarée.

La séance est levée à six heures.

SÉNAT

Séance du 27 octobre 1883.

Le Sénat aborde la première délibération de la proposition du colonel Meinadier tendant à modifier le dernier paragraphe de l'article 1^{er} de la loi du 18 août 1881 et à admettre au bénéfice de cette loi les anciens militaires pourvus d'emplois rétribués par l'Etat, les communes ou les départements.

M. Meinadier défend sa proposition. Le moment est venu, dit-il, d'améliorer la situation des anciens serviteurs de la patrie, je prie le Sénat d'accepter cet acte de justice qui sera un bienfait pour la République.

M. le général Camponon, ministre de la guerre : J'aurais désiré m'associer aux dispositions bienveillantes contenues dans la proposition de M. Meinadier, mais vous connaissez mieux que moi la situation financière, et je ne crois pas pour le moment pouvoir faire autre chose que de céder la parole à mon collègue le ministre des finances.

M. le ministre des finances : Je voudrais pouvoir aussi m'associer à la généreuse pensée de M. Meinadier, mais il me semble impossible pour le moment d'ajouter aux largesses récemment accordées la proposition actuelle qui constituerait une charge d'un million. Je prie donc le Sénat de ne pas voter la proposition Meinadier.

M. de Trévéneuc : Demandez alors la suppression de tous les cumuls ; il y en a partout, même dans le Sénat.

M. Meinadier insiste : On ne trouve pas d'argent pour les vieux militaires. On en trouverait bien pour les préfets. (Applaudissements). Le gouvernement commet une injustice envers les vieux serviteurs de l'Etat.

M. le ministre des finances : Le gouvernement ne refuserait pas des secours à de vieux serviteurs de l'Etat qui seraient dans la misère. Il s'agit d'anciens militaires pourvus d'emplois civils. Dès l'instant

duisit au salon où se tenait Myriam. Le froid accueil de la jeune fille continua vraiment à ne pas encourager Robert qui voulut s'excuser de son retard et, naturellement, en fit connaître la cause.

— J'ai rencontré à Vannes, dit-il, un de mes anciens camarades. C'est le comte de Briey.

M. Kernovenoy eut un rire sec et retentissant comme les saccades de la foudre :

— Le comte de Briey ! répéta-t-il.

Son regard essaya de pénétrer celui de sa fille, mais ne le rencontra pas. Myriam avait les yeux fixés sur le nouvel arrivant. Le baron se dit :

— Le mal est fait. Elle le compare !

Il alla lui-même conduire Robert à sa chambre, revint au salon, s'assit loin des lampes, dans un coin sombre, tandis que Myriam, assise auprès du piano, feuilletait de la musique.

— Vous vous souvenez peut-être, lui dit-il, que j'ai reçu, il y a quelques temps, une assez vive offense de votre oncle, l'amiral.

— Je me souviens même que la réconciliation n'était pas faite entre vous, à Vannes, chez le marquis.

— La réconciliation est en bonne voie, reprit le baron de son air violent d'ironie, et je crains que ces d'Avrigné n'en abusent. Ils ont toujours été fort entreprenants et il est inutile de vous cacher que le capitaine Robert pourrait bien avoir l'intention de me demander votre main.

— C'est une demande qui ne pourra vous embarrasser ; nous nous sommes expliqués déjà tous les deux à ce sujet. Vous savez que je ne veux pas me marier.

— Si cependant vous changiez d'avis.

qu'ils n'ont plus ces emplois, ils touchent leur pension sans restriction. Il croit d'ailleurs qu'on ne peut accuser l'Etat de mauvaise volonté, car depuis 1872, l'augmentation des pensions civiles et militaires servie par la caisse de retraites est de 50 millions. (Applaudissements).

M. de Reignier. Avant-hier, on a demandé une augmentation pour les préfets et les sous-préfets. Le Sénat l'a accordée. Aujourd'hui on refuse d'adopter une proposition juste et équitable en faveur d'humbles serviteurs de l'Etat. Je me contente de cette observation qui frappera le Sénat.

M. de Gavardie demande qu'on ajourne la solution de la question jusqu'à la discussion du budget.

M. Meinodier : La commission s'oppose à l'ajournement.

L'ajournement est prononcé.

La séance est levée.

Informations

— Le conseil s'est occupé de la réponse qui sera faite à l'interpellation de M. Granet : c'est M. Jules Ferry lui-même qui répondra au député d'Arles. M. Challemel-Lacour et l'amiral Peyron n'interviendront dans le débat que si des questions intéressantes particulièrement les départements des affaires étrangères et de la marine sont soulevées.

— La commission du budget, dans sa dernière réunion, a procédé au collationnement du budget des dépenses des divers ministères, afin de permettre à M. Rouvier de préparer son rapport général sur le budget de 1884.

M. Antonin Proust a définitivement accepté de faire le rapport sur le budget des cultes.

— La commission des subventions a tenu sa première séance samedi et a résolu, pour hâter ses travaux, de siéger tous les jours à partir de mardi, jour où l'on désignera le rapporteur. Il a été rendu compte de la discussion dans les bureaux : à part l'opposition de M. Oudet, les conventions paraissent rencontrer une approbation complète.

La commission commencera son travail par une revue générale des conventions, et partagera entre ses membres l'examen de chaque convention particulière.

— Le projet de loi de réorganisation coloniale exposé par le général Camponon à la commission de l'armée ne diffère pas sensiblement de celui de son prédécesseur ; il réduit seulement l'effectif du corps expéditionnaire, dont le général Thibaudin avait voulu faire une sorte d'armée coloniale permanente.

— Le bruit qui a couru de la nomination de M. Léon Say au ministère des finances, en remplacement de M. Tirard, est absolument inexact. M. Léon Say, qui n'assistait pas samedi à la séance du Sénat, est en ce moment en villégiature dans la Seine-et-Oise, et compte y rester encore quelques jours.

— Le grand duc Alexis de Russie, frère du czar, accompagné de son aide-de-camp, le prince Schakowskoï, le duc et la duchesse de Lenshtemberg, de retour de Biarritz, sont arrivés samedi matin à Paris, où ils comptent passer quelques jours.

— Il paraît à peu près décidé que c'est M. le général comte d'Andia, sénateur, qui ira remplacer M. l'amiral Jaurès, à Saint-Petersbourg.

— M. de Treinin, général de l'infanterie de marine, a reçu l'ordre de s'embarquer sur le paquebot partant de Bordeaux le 5 novembre à desti-

nation du Sénégal, où il se rend en mission. M. de Treinin inspectera le personnel du Haut-Fleuve, et devra se rendre exactement compte de l'état où se trouvent les travaux entrepris, dont la dépense s'est élevée maintenant à plus de 30 millions.

Au Tonkin

LES COMBATS DE PALANG

Les dernières nouvelles un peu précises de l'Agence Havas sur les opérations du Tonkin remontent au 4 septembre, à près de deux mois.

Elles peuvent se résumer ainsi :

Après les combats du 15 août, les Chinois et leurs alliés se sont concentrés aux environs de Song-Tay.

Le 1^{er}, le 2 et le 3 septembre, les Français partis d'Hanoi ont tenté une marche en avant. Mais après trois jours de lutte acharnée sur le Day, nos soldats écrasés par le nombre, ont dû se replier sur Hanoi.

Le 1^{er} septembre, on s'est battu à la baïonnette. Nous avons eu 33 blessés et 6 morts, dont 2 officiers MM. Aubertin et Colong.

Le 2 et le 3 nouveaux assauts de nos troupes, secondés par le bombardement des canonniers, pour tâcher d'enlever le village de Phong. Même insuccès, à cause du grand nombre des ennemis, de leur excellent armement et de leur énergique résistance.

Après avoir couché sur les positions à demi conquises, il a fallu se replier sur Hanoi en emportant 25 morts et 52 blessés, chiffre officiel.

LA SITUATION ACTUELLE

On lit dans l'*Indépendant de Saïgon*, du 18 septembre :

D'après les évaluations les plus modérées, le nombre des Chinois qui forment au Tonkin les corps de Pavillons-Noirs serait d'au moins vingt mille. Il y a quelques mois, leur nombre était à peine de deux mille ; il est donc absolument certain que la Chine autorise et facilite au moins tacitement la formation et le recrutement de ces bandes.

Le correspondant de la *Ragoon Gazette* prétend que M. Harmand lui aurait dit que, d'après lui, si la guerre est déclarée entre la France et la Chine, tout sera réglé en quelques mois ; si au contraire les armées françaises sont réduites à n'agir qu'au Tonkin, « cela pourrait durer pendant dix ans. »

Londres, 26 octobre.

Le *Daily News* annonce que le conseil de cabinet tenu hier s'est occupé de la question Shaw, question qui serait définitivement réglée. M. Shaw recevra une indemnité de mille livres sterling (25,000 fr.) et le gouvernement français exprimera ses regrets de ce qui est arrivé.

Le *Daily News* ne doute pas que l'opinion des gens sensés en France n'approuve la conduite de M. Ferry et de ses collègues.

La feuille anglaise fait ressortir la façon courtoise dont l'Angleterre a procédé dans cette affaire et conclut en disant qu'en adoptant une ligne compatible avec les réclamations légitimes de l'Angleterre, le gouvernement français a consulté la dignité et l'influence de la France en Europe, et qu'il a ainsi fait beaucoup pour éviter à l'avenir la répétition de litiges analogues.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas le jour de la Toussaint.

de la chambre sur le tapis.

Et cependant qu'importait l'un plus que l'autre ? Le baron lisait avec les yeux, point avec l'esprit. Arrivé au bas de la page, l'eût-on mis à la torture pour le forcer à répéter ce qu'elle contenait, il n'aurait pu le dire. Enfin, un vieux livre attira son attention, c'était un recueil d'anciennes pièces de théâtre oubliées et le titre de la première frappa comme un avertissement ironique les regards de l'étrange liseur : « L'ennemi de soi-même. »

Un homme riche, bien né, plein de mérites et de défauts, entre dans le monde. Il n'a que trop de confiance naturelle dans les premiers. Quant aux seconds, il ne s'est jamais avisé de les contraindre. Tout n'est-il pas conjuré pour lui sourire ? Il semble que toutes les carrières lui soient ouvertes, toutes les espérances de haute fortune commandées.

Cependant, il n'avance guère, il ne réussit point ; de quelque côté qu'il se tourne, il rencontre l'obstacle sur son chemin. Qui l'y a mis ? A-t-il combiné des plans qui lui paraissent assurés, il voit tout à coup l'édifice s'écrouler comme sous l'effet d'une main invisible.

Quelle peut être cette main acharnée à le poursuivre ? Il essaie de soulever le voile qui la couvre, il cherche son ennemi. Voilà la pièce. Au dénouement, il l'a trouvé : c'est lui-même.

Cette fois, le baron Hector ne se contenta point de repousser le livre, il le foula aux pieds dans un accès de colère insensée. Ce vieil auteur comique lui donnait une cruelle leçon.

Et il se souvint de la prédiction qui terminait la lettre du marquis de Verteilles : « Hector,

La commission, chargée par le Conseil municipal de désigner par ordre d'urgence les travaux de voirie qui doivent être très prochainement exécutés, a arrêté la classification ci-après :

1^o Rue Brives jusqu'à la rencontre de la rue Hauteserre ;

2^o Rue Hauteserre ;

3^o Chemins latéraux à la voie ferrée, pour dégager le passage à niveau de la rue du Lycée.

4^o Rue Darnis entre le quai et la rue Nationale ;

5^o Percée de l'ancien Tribunal ;

6^o Elargissement de la rue Pierre de Bernie ;

7^o Rue de la Préfecture ;

8^o Elargissement et nivellement de la rue Ste-Claire, entre les rues des Cadourques et Jean Caviolle ;

9^o Rue de la Caserne, de la place Thiers à la nouvelle gare ;

10^o Prolongement de la rue des Ecoles, (petite Chartreuse).

Certains autres travaux urgents, parmi lesquels la partie suivante de la rue Ste-Claire, la régularisation de la place St-Maurice, le dégagement des rues des Pénitents et du Moulin St-James, et autres, avaient déjà été décidés par le Conseil municipal.

L'épreuve du pont du chemin de fer de Cahors a commencé hier matin. Elle va continuer durant une quinzaine de jours, paraît-il.

Les assises du 3^e trimestre 1883 s'ouvriront, à Cahors, le 12 novembre prochain. C'est dans cette session que doit être jugée l'affaire du *Crime du pont Valentré* qui a si fortement impressionné nos populations.

M. Béral fait partie du 6^e bureau du Sénat et M. de Verniac du 7^e.

A la Chambre des députés, MM. de Valon fait partie du 2^e bureau, le baron Dufour et le comte Murat du 3^e, Rozières du 6^e.

ÉCOLE DE ST-CYR.

La bourse et le trousseau ont été accordés par M. le ministre de la guerre à notre compatriote le jeune Maratuech, admis à l'école spéciale militaire de St-Cyr.

Liste nominative des jeunes gens du département du Lot, admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an après examen à Toulouse :

MM. Dunoyer (Pierre-Marie-Georges), de Floirac, 1.765 points.

Marroncle, (Frédéric), de Cardaillac, 1.620 points.

Marcenac, (Benoît-Joseph-Frédéric), de Cahors, 1.545 points.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes en date du 20 octobre 1883, la création d'un bureau télégraphique municipal a été autorisée dans la commune de St-Germain-du-Bel-Air.

vous aviez toutes les chances d'être heureux. Vous les disperserez toutes... »

Cette folie n'était plus à commettre, elle était consommée.

M. de Kernovenoy recommença de se promener, suivant sa coutume, à grands pas menaçants, dans la chambre ronde ; puis il s'arrêta devant la fenêtre masquée par le jasmin.

Il y avait maintenant quinze ans écoulés depuis que cette heureuse fenêtre avait été pratiquée dans le mur aveugle de la tour, sur la demande de la baronne Marie, afin que de son cabinet d'étude le baron pût voir Myriam jouant aux pieds de sa mère.

Depuis il s'était aposté là bien souvent pour regarder sur la terrasse les lentes promenades de l'enfant devenue femme et pour s'enivrer de ses grâces et de sa beauté.

Ce jour-là, il ne vit sur cette même terrasse que le capitaine Robert, étendu sur le canapé rustique, s'étirant les bras et bâillant.

De temps en temps le bel officier se levait, et prêtait l'oreille comme s'il avait cru saisir le bruit d'un pas léger, dans les allées voisines. Puis s'apercevant qu'il avait été le jouet d'une illusion de son amour-propre ou d'un désir de son cœur, il se laissait retomber sur son siège et battait la terre de ses deux talons avec un furieux dépit.

M. de Kernovenoy observa tout ce manège, et eut un mauvais sourire : « Celui-là aussi, dit-il, est embarrassé et malheureux à cause d'elle. »

Il descendit et s'avança doucement. Le capitaine Robert venait de s'abandonner à un nouvel accès d'humeur et retombait dans le marasme

On nous écrit de Figeac :

Un banquet réunissait, le 21 octobre, à Vayrac, la fine fleur de la radicacie du haut Quercy. Inutile, n'est-ce pas, de vous faire connaître, par le menu, tous les vivats poussés et les serments échangés *inter pocula*. Ce qu'il importe que tous les républicains-conservateurs sachent, c'est que M. Rozières pose aujourd'hui pour l'intransigeant à tous crins.

Je vous transmets un court passage de son discours qui accuse de fort aimables tendances, et qu'il est bon de retenir :

« J'ignore, dit-il, les motifs qui ont déterminé M. Jules Ferry à se séparer du ministre de la guerre, M. Thibaudin, qui a rendu de si grands services à la République et au gouvernement, en expulsant de l'armée les princes d'Orléans. A la rentrée, M. le président du conseil aura à rendre compte de cette démission. »

Mais ce n'est pas tout : M. Rozières s'ennuie, tout seul du Lot, sur les hauteurs de l'extrême gauche ; il lui faut un joyeux compagnon ; écoutez :

« J'espère qu'aux élections prochaines, les électeurs, plus éclairés, nommeront quatre députés républicains : je serais heureux de siéger à côté de l'honorable M. Lachèze, conseiller général de Martel, que son intelligence brillante, ses connaissances étendues et son dévouement éprouvé à la République, désignent au choix des vrais républicains. »

Voilà donc déjà deux sièges promis :

Un par M. Béral à M. Talou, au Cercle républicain de Cahors ;

Un second à M. Lachèze par M. Rozières.

Pour peu que quelques autres vrais républicains réclament aussi leur part, la situation ne laissera pas que d'être embarrassante.

Deux candidats sont en présence pour l'élection d'un conseiller général dans le canton de Figeac (Ouest) :

M. Vival, maire de Figeac,

Et M. Lacroix, notaire et maire de Faycelles.

Le parti radical soutient la candidature de M. Vival.

M. Randé, ancien substitut à Gourdon, actuellement substitut du procureur de la République à Condom (Gers), est nommé, par ce décret, juge près le même siège.

Notre compatriote M. Victor Jauvion, percepteur à la Roque d'Antéron (Bouches-du-Rhône), est décédé mercredi dernier, à l'âge de 41 ans.

Monseigneur Sourrieu, évêque de Châlons, vient de nommer chanoines honoraires de son église cathédrale, trois ecclésiastiques de notre diocèse ; ce sont :

MM. Louis Laporte, supérieur des missionnaires diocésains à Rocamadour. — Bernard Mongrelet, aumônier des Dames du Calvaire à Gramat. — Serdon-Bernard Nègre, chapelain de Rocamadour.

après la crise. Ce fut une nouvelle explosion de bâillements avec de petits cris qui se prolongèrent en grognements sourds.

S'il est jamais permis de comparer un officier français à un quadrupède, on peut dire que toute cette musique rappelait un peu la plainte tour à tour irritée et déchirante du dogue qu'on tient à la chaîne. Ce pauvre joli capitaine en était réduit à s'étirer de plus belle et de si lamentable façon que les os de ses bras en craquaient. Il écoutait ces petits bruits pour se distraire. M. de Kernovenoy le frappa à l'épaule.

Robert d'Avrigné se retourna et poussa une nouvelle exclamation, mais de surprise, cette fois, et même, si brave qu'il fût, un peu mélangée d'un autre sentiment. — C'est que le visage du baron Hector était en ce moment quelque chose d'assez redoutable à voir.

Le châtelain s'en rendait apparemment bien compte.

— Qu'y a-t-il donc, capitaine ? demanda-t-il. Est-ce que je te fais peur ?

Robert eut un geste qui ne disait pas tout à fait non.

— Je vous assure, Monsieur, répliqua-t-il, que vous n'avez pas du tout la mine engageante, et il me vient à l'idée que vous deviez avoir cette figure-là le mois passé, à Genève, quand vous avez intimé l'ordre d'en sortir à l'insolent qui poursuivait mademoiselle de Kernovenoy.

— Tu te rappelles cette histoire... telle que je te l'ai contée... J'en ai peut-être omis quelques détails.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

Les époux M... de Cahors, sont marchands ambulants en cette qualité, ils sont souvent obligés de passer des nuits en voyage; dans celle du 24 au 25 courant, leur fils, âgé de 16 ans, profitant de leur absence, aidé par un de ses camarades, du même âge, a fracturé le tiroir d'un meuble où ses parents mettaient leurs économies, il a pris une somme de 535 fr. en pièces de cinq francs. Nanti de cette somme, il en a remis 135 à son camarade, et après avoir passé le restant de la nuit dans une maison en construction près de la gare, ils ont pris le premier train à Mercuès, craignant que les parents ne les arrêtaient à la gare de Cahors; Arrivés à Villeneuve, ils se sont habillés à neuf et ont acheté chacun une montre en argent; puis à Agen, ils ont été diner dans un grand hôtel, ensuite au café et finalement, le soir, ils se sont rendus dans une maison publique, où l'on a prestement déchargé le jeune M..., du restant de ses pièces de cinq francs.

Ces deux jeunes gens sont rentrés à Cahors dimanche dernier, par le train de cinq heures, n'ayant plus le sou dans la poche.

On écrit de Catus :

Lundi dernier, jour de foire, un cheval attelé à une charrette a pris le mors aux dents et s'est emporté au milieu d'un encombrement de voitures. Chacun ne songeait qu'à se garer de son mieux, lorsque M. Moles, ancien gendarme, aujourd'hui limonadier à Catus, s'est jeté, sans calculer le danger, à la bride du cheval et est parvenu à le maîtriser.

Il est certain que, sans le courage de cet ancien soldat, de grands malheurs pouvaient arriver.

LE SUICIDE DE M. LOIRET

Nous trouvons dans l'Union Républicaine, de Fontainebleau, les détails suivants sur les circonstances au milieu desquelles M. Loiret, ancien professeur au Lycée de Cahors, s'est donné la mort :

« Nous ignorons les mobiles qui ont poussé M. Loiret au suicide et sous l'influence de quels troubles il a exécuté son dessein. Jeudi, toute la journée, il avait travaillé sans relâche dans son cabinet, manifestant une certaine contrariété quand les visiteurs venaient le déranger — et ils ont été nombreux ce jour-là.

Vendredi, au matin, M. Loiret sortit vers huit heures de l'école normale. Il avait tout son sang-froid et rien ne pouvait faire prévoir le drame qu'il méditait. Il se rendit chez son coiffeur, se fit raser, prit en passant son courrier à la poste et se dirigea vers la préfecture, où il arriva vers huit heures 35. Il s'installa aussitôt dans son cabinet pour travailler.

A 8 heures 40, le garçon de bureau se présenta pour faire son service de nettoyage.

« Mon ami, lui dit M. Loiret, c'est assez bien pour aujourd'hui, et puis cela me dérangerait, j'ai beaucoup à faire. »

Le garçon de bureau se retira aussitôt et se rendit dans le petit atelier où il travaillait à des reports lithographiques.

Vers neuf heures moins un quart, il entendit un bruit sec, comme le coup d'un revolver, il sortit aussitôt dans la cour.

« On dirait que ce bruit vient du bureau de M. Loiret, dit-il à un camarade, cela semble extraordinaire. »

Mais comme ils étaient loin de supposer le terrible drame qui venait de s'accomplir, les deux garçons de bureau retournèrent à leurs occupations.

Ce n'est qu'à neuf heures, à l'arrivée des secrétaires de l'inspection académique, que l'on découvrit l'horrible vérité.

Quand on entra dans le cabinet de M. Loiret un spectacle épouvantable se présenta. M. Loiret était étendu raide mort, les pieds près de la fenêtre. Dans sa main, il tenait un petit revolver.

Les médecins arrivèrent et constatèrent que la mort avait dû être instantanée.

Le commissaire de police, venu pour faire les constatations légales, a trouvé sur le défunt un calepin rouge brun en cuir de Russie, l'élastique retient, sur un des côtés, une enveloppe fermée simplement à la gomme sur laquelle on lit : « Ceci est mon testament. »

Au-dessous de cette suscription, séparée par un trait, nous remarquons encore l'écriture de

M. Loiret; nous reproduisons textuellement : « Je désire être enterré dans le cimetière de l'endroit le plus proche où je mourrai, afin d'éviter les frais et les ennuis. »

La veille, M. Loiret, avait assisté à une réunion des bâtiments civils et s'était plaint à M. Duval, chef de division, qu'il souffrait d'un violent mal de tête et il avait donné, la veille, devant M. Henrian, l'inspecteur primaire de Melun, quelques signes de brusque et vive souffrance.

L'émotion a été considérable à l'école normale quand on connut la sinistre nouvelle. M^{me} Loiret ne l'apprit que lorsqu'arriva le corps de son mari, enveloppé dans une couverture et couché dans une tapisserie.

On écrit de Montauban :

Les habitants du faubourg Toulousain ont été mis en émoi ce matin par un bien triste évènement.

M. Franson, sous-lieutenant au train des équipages était rentré chez lui, vers trois heures, un peu révoxcité dit-on.

A peine était-il chez lui depuis quelques minutes, qu'il appela son ordonnance.

— Va me chercher mon revolver, lui dit-il.

Le soldat obéit.

Quelques minutes après, une détonation se faisait entendre et l'ordonnance se précipitant dans la chambre de son officier, le trouvait sur le parquet, la tête fracassée, baignant dans son sang et ne donnant plus signe de vie.

On se perd en conjectures sur les causes de ce suicide.

Le Jour des Morts

Voici l'hiver qui s'avance à grandes enjambées, dépoignant ses brumes et en ses bises, rigoureux avant-coureurs de la gelée, les vignes et les forêts. C'est la saison où tout meurt dans la nature, de cette agonie lente que nous aimons presque, parce qu'elle n'est qu'un engourdissement et qu'elle nous laisse l'espoir de la résurrection. L'aspect des arbres jannis et des côtes dénudés, la sombre grisaille de l'air, nous poussent à la mélancolie. La mort des plantes nous rappelle d'autres morts, plus tristes celles-là et plus cruelles, parce qu'elles sont irrémédiables. Nous songeons involontairement à tous ceux qui nous furent chers, et qui ne sont plus. Beaucoup, hélas ! en ce moment même, sont ravis à notre amour; car notre vie est moins favorisée que celle de la plante, qui s'endort seulement pour reverdir au printemps; pour les nôtres, c'est un sommeil éternel. Le brouillard humide qui fait suinter la montagne nous envahit aussi, nous atteint au cœur et provoque nos larmes.

C'est le réveil des souvenirs lugubres, la période des tristesses, c'est bientôt le jour des Morts. Ce jour-là, la joie déserte les visages, le bruit cesse dans les villes et la chanson aux champs; nous avons tous des morts à pleurer. Et, quelque ancienne que soit leur perte, ils n'en revivent pas moins ce jour-là dans notre mémoire; ils semblent tous nous appeler à leur dernière demeure, et réclamer leur modeste redevance de prières, de couronnes et de fleurs. Dans les plus grandes cités comme dans le plus infime des hameaux, chacun se rend au cimetière les mains chargées d'immortelles et de chrysanthèmes. Des familles y vont par groupes silencieux; mais la plupart s'y rendent seuls: la prière et la douleur aiment la solitude. Et tous, avec un profond recueillement, à travers les massifs où resplendit la blancheur des mausolées, plus blancs encore du voisinage des cyprès et du deuil de ceux qui prient à genoux sur les marches, gagnent le coin de terre bien connu où sont couchés leurs parents et leurs amis. Ce n'est bien souvent qu'un humble tertre avec une petite croix noire; mais les douleurs y sont aussi sincères, les prières y sont aussi douces, et les fleurs y paraissent plus belles sur le tapis de gazon. Il est, pour marquer les sépultures, des monuments plus durables que ceux de marbre ou de granit. L'amour construit en bronze dans la mémoire des hommes; et pour n'avoir sur leur tombeau que quelques touffes d'herbe, les déshérités du monde n'en prennent pas moins leur part dans nos larmes et dans nos regrets.

Allez, vous tous que le respect des morts n'a pas encore abandonnés, allez porter à ceux qui vous ont aimés et que vous aimez encore, votre obole annuelle de couronnes et de fleurs: des couronnes, symbole d'amour et d'impérissable reconnaissance; des fleurs comme consolation dans la mort, les fleurs étant la plus belle expansion de la vie. Et vous, pauvres, portez-leur vos prières; les fleurs ne feront pas défaut sur les tombes des vôtres. Le poète l'a dit :

Les morts pour qui l'on prie
Ont sur leur lit de terre une herbe plus fleurie.

X...

AVIS.

M. Audouard, chirurgien-dentiste, à l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il a trans-

féré son cabinet au Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs, où il sera du 1^{er} au 5 de chaque mois.

Dernières Nouvelles

Paris, 29 octobre.

De très-mauvaises nouvelles circulent aujourd'hui sur la santé de M. de Bismarck. Le *Volkshblatt*, de Berlin dit : « Quelque effort que l'on fasse pour cacher la maladie du prince de Bismarck, il est aujourd'hui certain que son état de santé est absolument désespéré. »

Le Parlement se prononce contre la rémunération des fonctions municipales.

— La Justice conjure la Chambre de ne pas permettre que le sang et l'or de la France soient encore gaspillés au loin.

— La Paix engage l'opposition de s'attacher d'abord à obtenir communication des dépêches Bourée, et des documents relatifs aux négociations entre M. Challemel-Lacour et le marquis de Tseng.

— Le Soleil trouve que l'Extrême Gauche a mal choisi le terrain pour interpellier le gouvernement. Ce n'est pas sur le terrain de la politique coloniale, mais sur celui de la politique financière qu'on peut faire tomber le cabinet.

MORT DE M. DE BONNECHOSE

Paris, 29 octobre.

Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, est mort cette nuit.

On se rappelle que ce prélat, âgé de 83 ans, a fait dernièrement une chute à la gare St-Lazare. Cet accident a été, sans doute, la cause de la mort.

ABDICTION DU ROI DE PORTUGAL

L'agitation libérale et républicaine fatigue le roi dom Lois, qui, plutôt que de se séparer des conservateurs qui ont sa confiance depuis vingt ans, songe à abdiquer en faveur de son fils aîné.

A Belleville, M. Sigismond Lacroix a rendu compte de son mandat. L'assemblée a approuvé sa conduite et a demandé la révision et l'amnistie.

Paris, 30 octobre.

A la fin de la séance d'hier, M. Granet, d'accord avec le président du conseil a déposé sa demande d'interpellation.

M. Jules Ferry déclare que le gouvernement accepte la discussion qui est fixée à aujourd'hui.

La droite s'est réunie hier, à deux heures, pour arrêter sa ligne de conduite à suivre dans le débat: elle s'est prononcée pour un vote de blâme, tout en se réservant de modifier son attitude suivant la tournure que prendra la discussion.

Réunion à midi de la gauche radicale, sous la présidence de M. Gatineau, et à l'unanimité moins trois voix, on a décidé de demander une plus ample communication des documents fournis d'une manière insuffisante par le *Livre Jaune*.

On télégraphie d'Hanoi, que le commandant Coronat, ancien chef d'état-major du général Bouët, revieudra en France par le prochain courrier, sur l'ordre de M. le commissaire général Harmand.

M. Antoine, député de Metz, vient d'être mis en liberté sans caution, par le tribunal de Leipzig, faute de preuves suffisantes.

L'instruction va se poursuivre néanmoins sur l'affaire qui le concerne.

Bourse de Paris.

Cours du 30 Octobre.

Rente 3 p. %	77.85
— 3 p. % amortissable	79.65
— 4 1/2 p. %	106.30
— 5 p. %	108.40

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 27 octobre.

Dans la séance d'hier, le mouvement de reprise qui avait été interrompu la veille s'es de nouveau affirmé. Le groupe des spéculateurs qui profitent des imprudences commises par la découverte à la baisse a tenté un mouvement offensif qui a été couronné de succès. Rien ne le décourage, ni le désaccord du ministre et de la Commission du budget, ni les affaires du Tonkin, dont le Livre Jaune laisse entrevoir la gravité. Il poursuit imperturbablement son but qui est de con-

traindre les vendeurs à se racheter, et profiter de la hausse qui ne manquerait pas de se produire, pour se liquider avec bénéfice. Réussira-t-il ? Il nous semble que le mouvement a été commencé trop tôt et qu'il y a place, d'ici à la liquidation, pour des réactions.

Aujourd'hui, le 3 0/0 cote 78.12, l'Amortissable 79.80 et le 4 1/2 108.52.

La Banque de France fait 5,400, le Crédit Foncier 1,248 et la Banque de Paris à 860.

Les Chemins de fer sont fermes: le Lyon à 1,375, le Nord à 1,832, l'Orléans 1,290, et le Midi à 1,145.

Le tableau des recettes des Chemins de fer français pour la dernière semaine, comparé avec celui de la semaine correspondante de 1882, présentes les différences suivantes. Ancien Réseau, cinq compagnies sont en diminution: le Midi de 42,126; l'Est de 52,997; le Lyon de 33,755; l'Orléans de 30,591; et le Nord de 214,088; l'Ouest à 5,71 en plus. Nouveau Réseau toutes lignes ont des plus values qui se chiffrent par 21,618 pour le Lyon; 9,765 pour le Midi; 29,265, pour l'Orléans; 22,561 pour l'Ouest; 132,953 pour l'Est et 95,152 pour le Nord.

A NOS LECTEURS

Le Magazine, journal de lecture illustré, genre *Magasin Pittoresque* qui a commencé sa deuxième année, formant tous les ans un très beau volume de 400 pages avec 200 jolies gravures, 8 fr. par an, est laissé au quart de ce prix à tout lecteur de ce journal qui enverra, avec cet avis découpé, 2 fr. 20 en mandat ou en timbres, à M. Bell, 12, rue Descombes, Paris.

Étude de M^e DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE

Saisie immobilière

VENTE

A SUITE DE SURENCHÈRE

Adjudication fixée au dix novembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

Par procès-verbal de M^e François Fraysse, huissier à Luzech, en date du neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, dument transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le seize du même mois de juillet, volume 89, numéros 44 et 15.

Le sieur Jean Lurguie, fils aîné, propriétaire, habitant et domicilié à la Rivière-Haute, commune d'Albas, lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, cours de la Chartreuse, numéro 10,

A fait procéder à la saisie des biens immeubles ci-dessous désignés :

Sur la tête et au préjudice du sieur Baptiste Fournier et dame Marie Garrissou, mariés, propriétaires, habitants et domiciliés ensemble au lieu de Sals, commune de Labastide-du-Vert.

BIENS SAISIS ET A VENDRE

1^o Une maison située au lieu dit de Sals, commune de Labastide-du-Vert, portée sous le numéro 586, section D du plan cadastral de cette commune. Le sol de cette maison est d'une contenance environ un are quinze centiares; elle est reconverte en tuiles à crochets; elle semble former deux corps de logis.

Sous le palier de l'escalier se trouve une étable à cochons. Cette maison est encore portée sur la tête de Fournié, Antoine, père, la mutation n'ayant pas été opérée;

2^o Une vigne sise à Camp des Lombards, formant le numéro 763 P, section A du plan cadastral de Labastide-du-Vert, de contenance environ cinq ares soixante-cinq centiares;

3^o Une autre vigne sise au Pech de l'Eglise, formant le numéro 822, section A du plan cadastral de Labastide-du-Vert, de contenance environ quatre ares;

4^o Une friche sise au même lieu, formant le numéro 829, section A dudit plan, de contenance environ huit ares soixante-dix centiares;

5^o Une vigne sise au Camp de Rostié, formant le numéro 767, section D dudit plan, de contenance environ vingt ares dix centiares;

6^o Une terre sise au même lieu, formant le numéro 768, section D dudit plan, de contenance environ dix-neuf ares;

7^o Une friche sise à Les Roques, formant le numéro 390, section A dudit plan, de contenance environ trente-huit ares quarante centiares;

8^o Une autre friche sise au même lieu, formant le numéro 545, section A dudit plan, de contenance environ trente-cinq ares trente centiares;

9^o Une vigne sise à Les Groupads, formant le numéro 523 P, section A dudit plan, de contenance de un hectare six ares vingt-cinq centiares;

Tous ces immeubles sont portés à la matrice cadastrale de Labastide-du-Vert, sur la tête de Fournié, Baptiste, fils d'Antoine, à Calvignac, canton de Limogne, folio 757;

10^o Un bois sis à Les Combes, formant le numéro 701, section A du plan susdit, de contenance environ quarante-huit ares, dont une partie en vigne;

11^o Une friche sise au pré de Lacambe, formant le numéro 744, section A dudit plan, de contenance environ cinq ares soixante centiares, aujourd'hui vigne;

12^o Une vigne sise au Camp de Laborie, formant le numéro 854, section A dudit plan, de contenance environ trente-cinq ares dix centiares;

13^o Une terre sise au même lieu, formant le numéro 855, section A dudit plan, de contenance environ sept ares cinquante centiares;

14^o Une terre sise au Camp de Menau, formant le numéro 856, section A dudit plan, de contenance environ huit ares trente centiares;

15° Une pâture sise au même lieu, formant le numéro 867, section A dudit plan, de contenance environ quatre ares quatre-vingt centiares;
 16° Un bois sis au même lieu, formant le numéro 868, section A dudit plan, de contenance environ dix ares dix centiares;
 17° Une friche sise au même lieu, formant le numéro 869, section A dudit plan, de contenance environ sept ares;
 18° Un bois sis au Champ-Grand, formant le numéro 266, section D dudit plan, de contenance environ quarante-huit ares vingt centiares;
 19° Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 280, section D dudit plan, de contenance environ soixante-dix ares vingt centiares;
 20° Une terre sise au même lieu, formant le numéro 282, section D dudit plan, de contenance environ onze ares vingt centiares;
 21° Un jardin sis à Sals, formant le numéro 561, section D dudit plan, de contenance environ quatre ares soixante-dix centiares;
 22° Une vigne sise au lieu dit Le Clos, formant le numéro 612, section D dudit plan, de contenance environ trente-sept ares cinquante centiares;
 23° Une terre sise au Canaval de la Fontaine, formant le numéro 756, section D dudit plan, de contenance environ de cinq ares dix centiares;
 24° Un pré sis au même lieu, formant le numéro 757, section D dudit plan, de contenance environ de sept ares quarante centiares;
 25° Une vigne sise aux Carbonnières, formant le numéro 627, section A dudit plan, de contenance environ de vingt-quatre ares trente centiares;
 26° Une terre sise au même lieu, formant le numéro 628, section A dudit plan, de contenance

environ de cinq ares quatre-vingt-quinze centiares.
 Tous ces articles, quoique portés sur la tête de Fournier Antoine, père, cultivateur à Sals, au fol. 195, sont jous et exploités par Fournier Baptiste, fils, la mutation n'ayant pas été opérée.
 27° Une grange et patus, cette grange a été enlevée et le lieu se trouve aujourd'hui en terre, formant le numéro 309 du plan cadastral de Labastide-du-Vert, section D, de contenance environ de quatre ares vingt centiares;
 28° Une terre aujourd'hui vigne sise au même lieu, formant le numéro 310 dudit plan de contenance environ de huit ares.
 Ces deux articles, sont jous et exploités par Fournier Baptiste, fils, quoique portés sur la tête de Bruel Louis, cultivateur à Sals, au fol. 301, la mutation n'ayant pas été opérée.
 Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Labastide-du-Vert, canton de Catus, arrondissement de Cahors, département du Lot, et sont jous et exploités par le sieur Fournier Baptiste, saisi, quoique portés en partie sur d'autres têtes.
 Le cahier des charges a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, et publiés, et l'adjudication desdits immeubles a été faite le quinze octobre courant au profit dudit sieur Lurguie, au prix de trois mille cinq cents francs.
 Mais par acte fait au greffe dudit tribunal le vingt-deux octobre courant, le sieur Paulin Lespinard, instituteur, demeurant à Flottes, commune de Pradines, a fait la surenchère du sixième.
 Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi avec indication que la nouvelle adjudication

serait faite le dix novembre prochain.
 En conséquence la nouvelle adjudication de ces biens sera faite le **dix novembre** prochain, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de Justice de cette ville, à l'heure de midi, en un seul lot, sur la mise à prix de 4,085 francs.
 Les frais de toute nature sont en augmentation du prix.
 Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.
 Pour extrait certifié véritable,
 A Cahors, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-trois.
 L'avoué poursuivant,
 DELBREIL.
 Enregistré à Cahors, le _____ octobre
 mil huit cent quatre-vingt-trois, F° _____
 C° _____ reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
 Signé : DALAT.

DÉLÉGATIONS COMMERCIALES

SUCCURSALE DE CAHORS
 RUE DU LYCÉE, NUMÉRO 40.

Compte de Dépôts rapportant **10 0/0** par an d'intérêt payables par trimestres, consistant en **Bons de 500 francs**.
 En garantie du remboursement de ces bons, les **Déposants recevront** à leur choix, soit des obligations des chemins de fer français (grandes lignes), soit du **Crédit Foncier**, émission 1883, d'égale valeur nominale.
 On peut dès maintenant se faire inscrire pour le nombre de bons que l'on désire, à la succursale, rue du Lycée, 40, où les notices et prospectus sont tenus à la disposition du public.
 Les **Délégations Commerciales** existent depuis deux ans et ont toujours tenu leurs engagements avec la plus rigoureuse exactitude.

A VENDRE

Une grande **MAISON** sise à Figeac avec cour et vaste jardin, ainsi que l'établissement des bains y annexé.
 Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.



CHOS
 DU
FÉLIBRIGE DE CAHORS
Recueil complet de tous les travaux présentés au Banquet et à la Réunion du soir.
 ÉDITION POPULAIRE
 EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
 10 centimes la Livraison — 15 centimes par la Poste

A dater du 15 Octobre
L'HOTEL DE LA POSTE
 Sera tenu par **M. Delrieu**, propriétaire du *Café Alsace-Lorraine*.
 BONNE TENUE — CONFORT — SERVICE SOIGNÉ
 Restaurant. — Table d'hôte. — Chambres à coucher.
PRIX MODÉRÉS
 VOITURE A TOUS LES TRAINS

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
 avec les
BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES
 La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.
 Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.
 Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50 et 10 fr.**
 Seul dépôt chez : **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
 Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
 MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

LOTÉRIE d'AMSTERDAM
TIRAGE le 10 Novembre prochain

Billet **3 MILLIONS de LOTS** Billet
1 FRANC 7,966 Gagnants **1 FRANC**
 EN VENTE PARTOUT
 VENTE en GROS. Adresser Espèces, à **M. BASSET**, 8, Rue Montesquieu, Paris
 Et au Trésorier, **M. WIDERMANN**, Palais de l'Industrie, AMSTERDAM.
M. BASSET, 8, rue Montesquieu, Paris, demande des Correspondants dans toutes les Villes de Province.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.
AUDOUARD
 EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
 Lauréat de l'Académie Nationale
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze
 Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs.

VINS DU LOT
 Vinage.
 M. Montagne, Avenue de la Gare, informe qu'il vient de recevoir une grande quantité de 3/6 spécialement affecté pour le vinage, ne laissant aucun goût, ne se retrouvant pas à l'analyse et agissant sur les vins d'une façon surprenante.

BELLE OCCASION
 POUR L'INSTALLATION D'UNE MINOTERIE OU BOULANGERIE.

A VENDRE
 Tout un matériel neuf et prêt à marcher. Ce matériel n'a jamais fonctionné, par suite de désaccord intervenu entre sociétaires.
 S'adresser, pour traiter, à **M. Rigal Peyrot**, directeur de la Société du moulin de la Pique, à Douelles, près Cahors, ou à son Commis, aux Halles de Cahors, le samedi de chaque semaine.

La Foncière
 COMPAGNIE
 d'ASSURANCES sur la VIE
 Autorisée par décret du Gouvernement
 Place Ventadour, à PARIS
 Capital social : **40 MILLIONS**
 ASSURANCES
 VIE ENTIÈRE — MIXTE — TERME FIXE
 Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de **80%** dans les BÉNÉFICES de la Compagnie
 Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.
RENTES VIAGÈRES
 S'adresser à Cahors à **M. Drouilles**, agent général, 4, rue Clément-Marot.
 Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
 CAHORS, Boulevard Nord.
A. PAQUIGNON
 MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
 RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ
 MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.
 VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
 HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. b. s. g. d. g.
 Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.
 La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
 ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE
PRIX FIXE INVARIABLE
 Tous les Envois sont faits franco.

AUX ASTHMATIQUES Toux, Catarrhe, Oppression, Bronchite, Asthme,
 guérison sûre, rapide, par **Traumatum Aubré**, médecin-pharmacien. — Pas coûteux, prescrit depuis 20 ans par célébrités médicales de tous pays, milliers de cures même de vieillards de 90 ans. — Preuves et renseignements gratuits.
 Adresser lettres à **GUILLEMAIN-AUBRÉE**, Ferté-Vidame (Eure-et-Loir).

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.
 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1844. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

CHEMISES sur mesure pour HOMMES **AU GRAND MAGASIN VERT** **COSTUMES sur mesure pour HOMMES**
 MAISON DE CONFIANCE
N.-B. LAUR
 19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.
 NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.
 Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.